



AESH : NON au tassement de la grille ! Satisfaction des revendications !

Montreuil, le 3 septembre 2026

Avec la revalorisation du SMIC en juillet, les AESH sont à nouveau victimes d'un tassement de leur grille et la course aux indemnités différentielles reprend de plus belle. L'Etat-patron continue de mépriser les revendications des AESH, à commencer par l'augmentation des salaires ! Tout bonnement inadmissible à l'heure où des milliards continuent d'être distribués aux entreprises sans aucune contrepartie.

Le SMIC a été augmenté de 2,41% au 1er juin 2026 et passe de 1 823,03 € bruts à 1 867,02 € bruts mensuels. La grille indiciaire des AESH est d'une telle indigence qu'avec cette augmentation, seul le troisième échelon (indice majoré 380) se retrouve péniblement au niveau du SMIC avec 1 870,66 € brut pour un temps plein. Les AESH aux deux premiers échelons (indices majorés 371 et 375) se verront donc attribuer une indemnité différentielle pour combler l'écart avec le salaire minimum.

Une nouvelle fois, la grille se tasse et des AESH avec six ans d'expérience se retrouvent rémunérés comme des AESH débutantes. Rappelons qu'il faut plus de 30 ans à une AESH pour atteindre le dernier échelon pour une différence de salaire d'à peine plus de 410 € bruts. Un nouveau tassement est donc proprement scandaleux !

Cette nouvelle marque de mépris s'ajoute à la proposition annoncée avant les vacances de « Statut » au rabais réservé à seulement 20% d'AESH, qui deviendraient des « assistantes d'accessibilité ». Plus d'accessibilité... Moins de compensation... Cela signifie concrètement réduire le nombre d'AESH, accélérer la mutualisation et dégrader les conditions de travail des AESH avec l'élargissement des PIAL et le développement des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS).

Contrairement à d'autres organisations syndicales qui soutiennent les PIAL et les PAS, la FNEC FP-FO exige leur abandon et réaffirme ses revendications :

- **Un vrai statut de fonctionnaire pour toutes les AESH à 24 heures temps plein ;**
- **Augmentation immédiate des salaires ;**
- **Abandon des PAS, des PIAL et de la politique de mutualisation ;**
- **Subrogation immédiate ;**
- **Octroi effectif des jours de fractionnement.**

La FNEC FP-FO invite tous les personnels à se réunir pour lister les besoins, établir les revendications et préparer la montée nationale à Paris du 5 novembre en défense de l'enseignement spécialisé et pour la satisfaction des revendications des AESH.